

AVIS EST DONNÉ QU'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS SERA TENUE À 19 h 30, JEUDI 16 SEPTEMBRE 2010 AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA STLÉVIS, 229 RUE SAINT-OMER, LÉVIS (QUÉBEC). UNE RENCONTRE EN COMITÉ PRÉCÉDERA L'ASSEMBLÉE À 18 h.

-ORDRE DU JOUR-

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 17 juin 2010
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 2 septembre 2010
4. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi du déploiement des projets de systèmes de transport intelligents (STI)
5. Journée « En ville sans ma voiture » le 22 septembre 2010 – Semaine des transports viables
6. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)
7. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : le Juvénat Notre-Dame (Lévis)
8. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : le Collège de Lévis
9. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : l'école Marcelle-Mallet
10. Acquisition de deux (2) véhicules de service pour la gestion du réseau, des opérations et des activités de commercialisation
11. Projet-pilote avec ZAP Québec- internet sans fil dans deux (2) autobus
12. Prolongement du contrat de madame Catherine Roy, responsable des activités marketing
13. Prolongement du contrat de monsieur Matthieu Blokkeel, stagiaire en marketing
14. Autorisation de procéder à un Appel d'Offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis
15. Signature d'un protocole d'entente entre la ST Lévis et Transport Collectif de Beauce
16. Comptes payables

17. Points divers
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.
